



**MODIFICATIONS ou ÉVOLUTIONS DES
CONDITIONS GENERALES
DES COURSES AU GALOP EN 2020**

DATE D'APPLICATION → 1^{er} MARS 2020

CONDITIONS TECHNIQUES

VENTE DES CHEVAUX A RECLAMER

La réglementation concernant la vente des chevaux A Réclamer va être modifiée en début d'année. La Commission du Code a adopté une nouvelle rédaction des textes, votée par le Comité et en cours d'approbation par le Ministère de l'Agriculture.

La date d'application des nouvelles règles sera effective au 1^{er} mars 2020 (sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Agriculture).

Nouvelle règle de répartition de l'excédent de réclamation :

L'excédent de réclamation sera versé intégralement à la société organisatrice dans tous les cas, sauf lorsque seul le propriétaire vendeur a déposé un bulletin de réclamation.

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES 2

Extension de la possibilité d'Engagement Supplémentaire 2 dans les courses PMH.

Les engagements supplémentaires 2 sont possibles :

- dans les courses Premium et PMH ayant moins de 9 partants probables déclarés ;
- dans les autres courses, pour les chevaux étant initialement engagés et qui n'ont pas été déclarés partants probables.

HANDICAPS ET COURSES AVEC VALEURS HANDICAP (PLAT ET OBSTACLE)

L'engagement initial de tout cheval ayant gagné après la date de cet engagement initial est considéré comme nul.

Toutefois, pour ces chevaux gagnants après l'engagement initial, un engagement supplémentaire pourra être effectué, sous réserve de respecter les conditions de la course. Cet engagement supplémentaire sera offert.

NOMBRE MAXIMUM DE PARTANTS AUTORISÉS

Le nombre maximum de partants est limité à 18, à l'exception :

- des Listed Races et Groupes en Plat = **limitation à 20 partants ;**
- des Listed Races (non Handicap) et Groupes en Obstacle = **limitation à 20 partants ;**
- des Handicaps support Evénement = **limitation à 16 partants.**

HANDICAPS DIVISÉS SUPPORT ÉVÉNEMENT (PLAT ET OBSTACLE)

La 2^{ème} et 3^{ème} épreuve d'un Handicap divisé support Événement sera disputée si 6 chevaux au moins sont retenus à la clôture définitive des partants.

Tableau de répartition des partants dans les Handicaps divisés support Événement (Plat et Obstacle).

A compter du 1^{er} mars 2020 :

Nombre total de déclarés partants (2 épreuves)	Nombre de partants retenus :	
	en 1 ^{ère} épreuve	en 2 ^{ème} épreuve
26	16	10
25	15	10
24	14	10
23	14	9
22	14	8
21	14	7
20	14	6
19	19	pas de 2 ^{ème} épreuve

CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE PRIORITÉ (PLAT ET OBSTACLE)

Simplification des règles :

		devient PRIORITAIRE		
		Handicap Support Événement	Handicap non support Événement	Autres courses
Cheval éliminé dans :	Handicap support Événement	NON	OUI	OUI
	Autres courses	NON	OUI	OUI

▪ **PLAT**

Uniformisation et simplification des règles

Courses plates dans lesquelles les remises de poids aux **Femmes Jockeys** et **Apprentis-Jeunes Jockeys** sont applicables.

Toutes les courses, à l'exception :

- des courses de Groupes (toutes races),
- des Listed Races (toutes races),
- des courses à conditions de Classe 2 pour 2 ans,
- des autres courses de dotation totale égale ou supérieure à 30 K€.

▪ **OBSTACLE**

Ajout d'une remise de poids de 1 k. aux Jockeys n'ayant pas gagné 70 courses

- dans toutes les courses où les conditions particulières prévoient une remise de poids de 3 k. pour les Jockeys n'ayant pas gagné 40 courses ;
 - ainsi que dans les 2^{èmes} et 3^{ème} épreuves d'un Handicap divisé.
-